

PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES

ARIÈGE - AVEYRON - GERS - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

p.7 **JEAN ROUZAUD : MONTS DE LACAUNE**



Villas Riols & Chabbert dans les Monts de Lacaune

p.12 **NOTE DE LECTURE "LE PROJET LOCAL", ALBERTO MAGNAGHI**

« ... Le titre de l'ouvrage reprend une notion qui avait déjà donné lieu au cours des années 80, au moment où se mettaient en place en France les politiques de décentralisation, à diverses recherches où se mêlaient préoccupations scientifiques et débats politiques : comment le projet local qui s'affirmait contre les logiques de centralisation et de concentration de l'Etat et des entreprises capitalistes, pouvait-il se définir et fonder sa pertinence ? La réflexion de Magnaghi s'ancre dans une pensée du territoire « comme œuvre d'art, comme produit d'un dialogue poursuivi entre des entités vivantes, l'homme et la nature dans la longue durée de l'histoire »... »

Gérard RINGON, sociologue

p.13 **MAISON DE L'ARCHITECTURE DE MIDI-PYRÉNÉES / PROGRAMME D'ACTIONS / ANNÉE 2005**

ÉDITO



L'année 2004 se termine avec les événements dramatiques d'Asie du Sud.

L'association «Architectes de l'Urgence» s'est déjà mobilisée pour engager des actions de soutien en vue de la reconstruction de

plusieurs zones sinistrées. Je suis sûr que les architectes sauront se montrer solidaires comme ils l'ont été après l'explosion de l'usine AZF. Vous pouvez envoyer vos dons à «Architectes de l'Urgence», 9 rue Borromée 75015 Paris (Tél : 01 56 58 67 27).

En 2005, nous continuerons nos efforts pour permettre aux architectes d'occuper une position centrale dans les démarches du développement durable :

- _ nous réaliserons un recensement des projets les plus représentatifs de cette démarche dans les huit départements ;
- que ce soit des programmes, des opérations d'aménagement (PLU, aménagement de zone, ...) ou des constructions proprement dites ;
- _ nous continuerons d'assurer les missions de conseil auprès des collectivités qui nous le demandent ;
- _ nous développerons les actions de formation déjà engagées avec l'Ecole d'Architecture.

Je vous rappelle qu'un site internet a été ouvert au niveau national en octobre 2004 : <http://developpementdurable.architectes.org>

En 2005, nous continuerons également le travail de réforme engagé avec le Conseil National de l'Ordre des Architectes et les syndicats, et qui a abouti au «LIVRE BLANC» : pour citer les axes principaux :

- _réforme des autorisations de construire,
- _mise en place de la licence d'exercice professionnel pour les titulaires d'un master,
- _développement de la formation continue tout au long de la vie,
- _dévolution de la commande publique et privée.

Enfin, avec la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, nous souhaitons renforcer les manifestations de diffusion de la culture architecturale afin de mieux la faire partager mais aussi de montrer ses spécificités.

Je vous adresse tous mes vœux pour une année 2005 solidaire, mobilisée mais aussi pleine de santé et de réussite.

Philippe VIGNEU
Président de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

AGENDA

EXPOSITION

Du 7 février au 15 mars
Maison de l'Architecture – Toulouse



Munvez - Castel - Morel, architectes / équipe lauréate concours de la passerelle

Exposition des panneaux des concours :

- _La passerelle piétons en rive gauche de la Garonne entre le port Viguerie et les Abattoirs
- _L'aménagement d'un théâtre de plein air au Port viguerie

Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées

45 rue Jacques Gamelin , 31100 Toulouse
tél. : 05 61 53 19 89 e-mail : ma-mp@wanadoo.fr

DEBAT

Le 8 février à 18h30

CMAV - Toulouse

Dans le cadre des "Mardis de l'architecture et de la Ville", l'A.E.R.A vous invite à venir débattre sur le thème :

L'architecture et la ville à l'école. Quelle place pour l'espace ?

Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville

5, rue St Pantaléon - 31000 Toulouse
tél : 05 61 23 30 49 / fax : 05 61 21 90 53
email : aera-com@wanadoo.fr - Site : <http://cmav.free.fr>

ACTUALITÉS

Elections à l'Apump

Lors de son Assemblée Générale annuelle du 16 octobre 2004, l'Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi-Pyrénées a procédé au renouvellement de son Conseil d'Administration et à l'élection de son nouveau bureau élu pour deux ans :

Président	Jean-Pierre Hégoberu
Vice-Présidents	Jacqueline Bertaina Philippe Monmayrant Jean-Yves Puyo
Trésorier	Jacques Souchet
Secrétaire	Philippe Millasseau
Secrétaire-Adjoint	Patrice Cancet

Louis Canizarès, Président de l'Apump depuis sa création, n'a pas souhaité reconduire un nouveau mandat afin de se consacrer pleinement à la présidence de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes. Il reste membre du Conseil d'Administration. Cette nouvelle équipe s'engage à poursuivre les actions de l'Apump dans l'esprit d'ouverture et d'échange qui l'anime depuis le début.

UIA - 22^e Congrès du 3 au 7 juillet 2005 à Istanbul



Thème : "Villes : Grand Bazar d'architectures"
Les villes du monde entier seront le centre d'attention du Congrès d'Istanbul 2005. Les débats se concentreront sur les façons et les moyens de rendre nos villes plus sûres et plus agréables à vivre.

Ce Congrès est d'une importance capitale pour l'UIA qui vise

à rétablir le lien historique entre les villes et l'architecture.

Le programme de ce Congrès est conçu autour des thèmes suivants :

- 1 célébration des villes du Monde
- 2 architecture et vie dans les villes
- 3 architecture des villes
- 4 profession et éducation face à la ville

Le Congrès se tiendra dans la "vallée des congrès" qui sera aménagée selon le concept des bazars, mêlant les diverses manifestations parallèles aux sessions conventionnelles.

Droits d'inscription :

> Jusqu'en mai	participant	350 \$
	accompagnant	250 \$
	étudiant	150 \$
> A partir du 1 ^{er} juin	participant	400 \$
	accompagnant	300 \$
	étudiant	150 \$

Informations : www.uia-architectes.org

"Aga Khan Award for Architecture"

D'un montant de 500.000 dollars, ce prix a distingué cette année sept projets architecturaux avec des programmes et des échelles différentes, mais tous réalisés dans des pays musulmans.

Le Prix Aga Khan pour l'Architecture, établi en 1977 et remis tous les trois ans, récompense les concepts de construction, de réhabilitation ou de conservation qui répondent avec succès aux besoins et aux aspirations des sociétés islamiques.

Sept projets ont été récompensés :



_la Bibliotheca Alexandrina à Alexandrie (Egypte) (photo ci-dessus à gauche)

_une école primaire à Gando (Burkina Faso)

_des prototypes d'abris en sacs de sable (localisation en divers endroits)

_la restauration de la mosquée Al-Abbas à Asnaf (Yémen)

_le programme de revitalisation de la cité historique de Jérusalem (Jérusalem)

_la B2 House à Ayvacik (Turquie)

_les tours Pétronas à Kuala Lumpur (Malaisie) (photo ci-dessus à droite)

Vous pouvez retrouver tous ces projets dans une monographie publiée par Thames and Hudson sous le titre «Architecture and Polyphony : Building in the Islamic World Today».

Prix 2004 de l'Académie des Beaux-Arts

Depuis 1975, le Grand Prix d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts récompense les étudiants et les jeunes diplômés en architecture au terme d'un concours exigeant. Cette année, le thème était l'aménagement urbain de la Porte Maillot et l'implantation de l'Auditorium de France.

Mention spéciale du jury :

Etienne Jacquin

Troisièmes Prix ex-aequo (les candidats ne pouvant être départagés) :

Chloé Fellous et Nicolas Maslier

Publications



Construire en zone sismique

La réglementation parasismique a pour objectif la sauvegarde des vies humaines, en évitant à tout prix que le bâtiment ne s'effondre sur ses occupants.

La loi n°87-567 du 22 juillet 1987 prévoit que des règles parasismiques doivent être appliquées à certaines catégories de bâtiments dans les départements français.

La prévention du risque sismique a été progressivement étendue à différents types de bâtiments : immeubles de grande hauteur, établissements recevant du public et enfin habitations collectives et individuelles. Ces dispositions sont maintenant réunies dans un décret unique n°91-461 du 14 mai 1991.

L'arrêté du 29 mai 1997 précise la classification et les règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la catégorie dite "à risque normal" dont font parties les maisons individuelles.

A se procurer auprès du Ministère de l'Ecologie et du développement durable : sdprm@environnement.gouv.fr

Commande publique

1 Procédures adaptées - publicité et mise en concurrence

La Préfecture des Hautes-Pyrénées nous demande de vous informer qu'elle vient d'ouvrir sur son site une rubrique "marchés publics" qui apporte ainsi une réponse aux impératifs de publicité et de mise en concurrence des marchés passés en procédure adaptée : www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr

Nous vous rappelons que nous avons fait connaître à tous les maîtres d'ouvrage de Midi-Pyrénées que notre propre site était pour les marchés de maîtrise d'œuvre à leur disposition tant pour les procédures adaptées que pour les autres consultations.

2 Marchés publics européens

La Commission Européenne vient de publier officiellement un manuel sur les marchés publics écologiques, invitant les pouvoirs adjudicateurs à "acheter vert". Cela fait des années que les instances européennes souhaitent que la commande publique définisse une politique d'achat plus engagée sur les questions environnementales et sociales. Aujourd'hui, le lancement de ce guide donne un cadre clair et précis à toutes les questions que se posent les PRM et les acheteurs sur le sujet.

Ce texte, intitulé Handbook on Green Procurement, n'est disponible pour l'instant qu'en langue anglaise mais la publication dans les autres langues officielles est prévue début 2005.

Site internet : www.afccre.asso.fr/politique%territoriales/environnement.htm

Simplification du droit

Loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004

Cette seconde loi de simplification du droit constitue une nouvelle étape dans le long processus de réformes engagé par le Gouvernement.

Nombre de domaines sont touchés, parmi lesquels, on relève :

Modernisation de la profession d'architecte (art.33)

Le gouvernement reçoit habilitation pour procéder par ordonnance afin de :

_augmenter le mandat des conseillers régionaux et nationaux de l'Ordre des Architectes qui passera de 4 à 6 ans sans être renouvelable ;

_rendre possible l'inscription aux tableaux régionaux des "détenteurs de récépissé".

Il s'agit des maîtres d'œuvre (600 à 700 aujourd'hui) ayant fait la demande de reconnaissance de qualification professionnelle en application de la loi sur l'architecture de 1977 ;

_limiter les inscriptions au Tableau de l'Ordre des futurs architectes à ceux qui seront titulaires d'une "capacité d'exercice de la maîtrise d'œuvre".

Ordonnance à prendre dans les 9 mois à compter de la publication de la loi

Autorisations d'urbanisme (art. 20)

Le gouvernement reçoit habilitation pour procéder par ordonnance afin de réformer le permis de construire :

_simplification des démarches (nouveaux formulaires, garantie du délai d'instruction, extension du champ d'application des simples déclarations) ;

_diminution du nombre des autorisations par regroupement de celles dont l'objet est voisin (ex : "déclaration de clôture", "autorisation pour installations et travaux divers", et "déclarations de travaux") ;

_suppression des procédures inutiles (ex : les installations temporaires seraient soumises au simple pouvoir de police du maire) ;

_création de trois catégories de procédures : les opérations soumises à un simple contrôle de police, celles soumises à simple déclaration, et celles soumises à autorisation préalable.

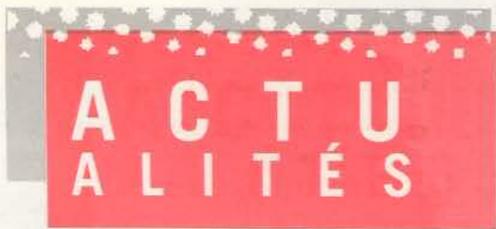
Ordonnance à prendre dans le délai d'un an à compter de la publication de la loi

Diagnostics immobiliers (art.41)

Le gouvernement reçoit habilitation pour harmoniser par ordonnance les modalités d'établissement des diagnostics à regrouper dans un document unique permettant l'information et la protection des acquéreurs et locataires de biens immobiliers.

Ordonnance à prendre dans les 6 mois à compter de la publication de la loi

>>>



>>>

Par ailleurs, les acquéreurs d'un logement pourront obtenir du vendeur d'un bâtiment (ou partie de bâtiment) un "diagnostic de performance énergétique". Il s'agit de la consommation énergétique réelle ou estimée, classée en fonction de valeurs de référence, accompagnée de recommandations destinées à l'amélioration de cette performance.

A partir du 1^{er} juillet 2006

Les locataires pourront exiger le "diagnostic de performance énergétique" auprès de leur bailleur.

A partir du 1^{er} juillet 2007

Assurance construction (art.40)

Le gouvernement reçoit habilitation pour procéder par ordonnance au toilettage du régime de l'assurance-construction annoncé depuis plusieurs années. Il s'agit principalement de :

- _définir le champ d'application de l'obligation d'assurance ;
- _obliger les assureurs à proposer une assurance facultative des dommages causés aux ouvrages existants ;
- _aligner les délais de prescription des actions en responsabilité des sous-traitants sur ceux applicables aux constructeurs ;
- _préciser la mission du contrôleur technique et les limites de sa responsabilité.

Ordonnance à prendre dans les 6 mois à compter de la publication de la loi

Marchés publics (art.65)

Le gouvernement reçoit habilitation à prendre par ordonnance des mesures visant à :

- _assurer la transposition des directives communautaires concernant la passation des marchés publics ;
- _clarifier les règles applicables par les organismes non soumis au code des marchés publics, tels que les Sem, les SA HLM ;
- _simplifier les règles de passation des marchés publics pour les collectivités territoriales, notamment en n'exigeant plus qu'une seule délibération de l'assemblée délibérante, en fin de procédure.

Ordonnance à prendre dans les 6 mois à compter de la publication de la loi



_Plafond de la sécurité sociale 2005

Le décret n°2004-1292 du 26 novembre 2004 porte le plafond mensuel de la sécurité sociale pour l'année 2005 à 2 516 euros contre 2 476 euros pour 2004.

Le relèvement de 1,6 % pour l'année 2005 est proche de celui de 2004 de 1,8 %.

_Convention Collective des entreprises d'architecture

Accord de prévoyance

Commentaire sur l'accord signé le 27 juillet 2003 et étendu le 15 juin 2004 dans le cadre de la CCN sur la prévoyance. Les architectes sont-ils ou non tenus d'adhérer à l'URRPIMEC ?

La réponse est oui. L'adhésion est bien obligatoire pour toutes les entreprises d'architecture, dans la mesure où l'accord de prévoyance est désormais étendu. C'est ce qui résulte expressément de l'article 6 de l'accord de prévoyance.

Cet accord prévoit trois types de garanties définies à l'article 3 : invalidité absolue et définitive (3.1) ; incapacité, indemnisation en cas de maternité, invalidité (3.2) ; rente éducation, rente temporaire du conjoint (3.3).

L'article 5 du même texte a désigné trois organismes et prévu une répartition géographique entre le CRI Prévoyance et l'URRPIMEC. Ce dernier organisme est compétent dans tous les départements sauf ceux de la région parisienne, l'Aude, l'Eure et Loir, la Marne et l'Yonne. CRI Prévoyance et URRPIMEC sont compétents pour assurer les risques prévus aux points 3.1 et 3.2, l'OCIRP pour le point 3.3 sur toute la France sans distinction.

Le cinquième alinéa de l'article 5 prévoit toutefois que les organismes désignés dans l'accord peuvent déléguer, à des tiers et sous certaines conditions, la gestion de tout ou partie des risques couverts.

En résumé :

adhésion obligatoire, dénonciation le cas échéant des polices précédemment signées avec des organismes autres que ceux désignés, sous réserve de vérifier qu'ils ne soient pas liés par convention à l'URRPIMEC pour une gestion déléguée.

L'accord de prévoyance est disponible sur le site du CNOA dans la rubrique informations et documents / documents à télécharger / convention collective. (voir aussi le site : <http://www.groupe-malakoff.com> à partir du menu déroulant métiers et en choisissant la rubrique architectes, il est possible d'accéder à des informations et à un panorama sous forme de tableau décrivant l'ensemble du fonctionnement du système retraite / prévoyance).

Source : service juridique CNOA

_Valeur du point

Récapitulatif de la valeur du point 2004 et éclaircissements

La valeur du point permet de calculer, en la multipliant par le coefficient hiérarchique de la grille de classification instituée par la convention collective, la valeur minimale du salaire brut mensuel pouvant être versé à un salarié.

Sa valeur est négociée par les organisations syndicales dans le cadre des commissions paritaires régionales. Elle est fixée annuellement et s'applique uniformément dans la région. Mais il est possible de prévoir des valeurs différentes par département. Elle est publiée officiellement sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr> dans la rubrique conventions collectives.

Toutefois, comprendre la valeur de point n'est pas toujours aisé, c'est pourquoi le Conseil National de l'Ordre tient à préciser quelques points concernant ce sujet :

1 Application et extension

La signature de l'accord régional rend immédiatement applicable la valeur du point pour les employeurs représentés par les parties signataires c'est-à-dire adhérents à un syndicat d'employeurs signataire de la convention : Unsa et syndicat de l'architecture.

Pour les employeurs n'adhérant auprès d'aucune organisation syndicale, l'application obligatoire de la nouvelle valeur du point ne débutera qu'à la publication de l'arrêté d'extension de l'accord publié au Journal Officiel (bien évidemment rien n'interdit à un employeur de décider librement d'appliquer une valeur du point non encore étendue).

2 Pas de rétroactivité :

Suivant la lettre même des accords, la valeur du point pour une année est censée s'appliquer à compter du 1^{er} janvier. Dans la réalité, il en va tout autrement. En effet, les partenaires sociaux aboutissent à un accord le plus souvent dans le courant de l'année et l'arrêté d'extension est publié encore plus tardivement. En tout état de cause il n'y a jamais d'application rétroactive de la valeur du point : ni lors de l'application de l'accord ni lors de son extension. La valeur ainsi négociée va donc concerner l'année en cours voire l'année suivante jusqu'à publication de la nouvelle valeur de point.

3 39 heures et proratisation :

La valeur du point est en principe donnée pour une semaine de travail de 39 heures. Elle doit donc être recalculée au prorata défini par la convention collective pour obtenir une valeur pour une semaine de 35 heures. Dans certains cas, les accords mentionnent les deux valeurs.

Proratas : pour 2004 : 35 /37^{ème} de la valeur du point 2004 sur 39 heures / pour 2005 : 35/36^{ème} de la valeur du point 2005 sur 39 heures / pour 2006 : 35 /35^{ème} de la valeur du point 2006 sur 39 heures



_Sécurité contre l'incendie

Vous pouvez vous procurer l'intégralité des textes en matière de sécurité incendie pour les établissements recevant du public - tels les immeubles de grande hauteur et les bâtiments d'habitation - auprès des Journaux Officiels qui ont édité un cd-rom.

Coût : 39 euros.

A commander par fax au 01 45 79 17 84 ou sur internet : www.journal-officiel.gouv.fr

_Code des Marchés Publics

Décret n°2004-1298 du 26 novembre 2004

Ce décret modifie plusieurs aspects du décret du 7 janvier 2004. Il constitue un premier toilettage auquel fera suite une nouvelle modification en 2005 ou, au plus tard, avant fin janvier 2006 (échéance fixée par les directives communautaires).

Il autorise en dessous du seuil de 4000 € ht, l'absence de publicité et de concurrence.

A propos des concours, l'article 70 précise que le jury transmet à la PRM un procès-verbal de l'examen des prestations et formule un avis motivé. "Les candidats peuvent être invités, par le jury, à répondre aux questions que celui-ci a consignées dans ce procès-verbal afin de clarifier tel ou tel aspect d'un projet. Un procès-verbal complet du dialogue entre les membres du jury et les candidats est établi et transmis à la personne responsable du marché".

Les modalités de publicité seront choisies librement par la personne publique pour les achats compris entre 4000 et 90000 € ht.

L'article 54 subit lui aussi une variante : dorénavant, les ateliers protégés et les centres d'aide par le travail pourront se voir attribuer certains marchés, à condition qu'une majorité de personnes handicapées réalise ce marché.

>>>

Régistré au 70. Pl. de la Libération 20000 Orléans



>>>

Idem pour l'article 67 : la procédure de dialogue compétitif doit comprendre au moins trois candidats, sauf si leur nombre n'est pas suffisant

Dans le cadre de l'article 71, il est spécifié que la PRM ou son représentant pourront désormais attribuer des bons de commande (marchés à bons de commande multi attribués). Jusqu'à maintenant, cette charge était réservée à la CAO (Commission d'Appel d'Offres).

Enfin une commission des marchés publics de l'Etat va fournir aux ministres et autres personnes responsables des marchés "une assistance pour l'élaboration ou la passation des marchés de l'Etat". Un décret précise la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement de cette commission. (article 133).

Installations classées

Circulaire interministérielle du 24 février 2004

Tours aéro réfrigérantes

La Dde du Tarn-et-Garonne souhaite vous rappeler que lors de l'installation de systèmes de climatisation munis de tours aéro réfrigérantes par voie humide, en fonction de leur puissance, une autorisation ou une déclaration doit être présentée dans le cadre de la procédure du permis de construire, au titre des installations classées.

Ascenseurs

Les trois principaux arrêtés d'application du décret du 9 septembre 2004 sur la sécurité des ascenseurs viennent de paraître.

Des travaux étalés sur 15 ans

Le premier arrêté relatif aux travaux de sécurité précise la nature et les caractéristiques des dispositifs à mettre en place par les propriétaires en fonction de l'âge de l'ascenseur. Ces travaux de mise en conformité s'étaleront sur 15 ans, par tranches de 5 ans. Les premières mesures à mettre en œuvre portent notamment sur le verrouillage des portes palières.

Le deuxième arrêté, relatif à l'entretien, définit notamment les opérations minimales à réaliser pour entretenir un ascenseur et les clauses minimales des contrats d'entretien. Le texte apporte une plus grande souplesse en prévoyant un délai maximum de six semaines.

Le troisième arrêté, relatif aux contrôles techniques, précise les modalités des contrôles à effectuer, au maximum tous les cinq ans, par un contrôleur compétent et indépendant que choisira le propriétaire.

Un quatrième arrêté est à paraître qui précisera les critères de compétence de ces personnes (connaissance approfondie des ascenseurs, une expérience de 5 ans dans l'installation et la maintenance, et de 3 ans dans l'inspection des systèmes mécaniques et électromécaniques).

FORMATION

Pôle Régional de Formation Midi-Pyrénées

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES STAGES 2005

Architecture et autonomie

Qualité des lieux de vie et évolution des comportements individuels

Durée de la formation : 6 jours

Dates : 4 février 2005 / 25 mars 2005 / 15 avril 2005 / 13 mai 2005 / 3 juin 2005 et 7 octobre 2005

Coût de la formation : 720 euros (déplacement et repas lors du déplacement compris)

Rapprochez-vous de votre OPCA afin d'obtenir des informations sur la prise en charge des frais de cette formation.

Le projet architectural et sa dimension sociale

1^{re} partie : l'élus et l'architecte, médiateurs-acteurs

Durée de la formation : février 2005 (Les dates exactes paraîtront dans Fax Info)

2^{ème} partie : de la concertation à la démarche participative

Durée de la formation : de mars à octobre 2005 (2 jours par mois)

La programmation architecturale / Début de la formation : février 2005

L'architecte et la maison individuelle / Début de la formation : mars 2005

Conception et mise en œuvre des technologies du bois dans la construction (au service du développement durable) / Début de la formation : avril 2005

De l'échange de documents à la conception collaborative / Début formation : avril 2005

Architecture et production du paysage / Début de la formation : mai 2005

Architecture et Haute Qualité Environnementale / Début de la formation : 2 sept. 2005

Renseignements : Annie Montovany ou Yves Fuchs :

tél. : 05 62 11 50 63 ou 05 62 11 49 12 / fax : 05 62 11 50 99

Préparation au concours des A.U.E. ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ETAT

En coordination avec les Ecoles d'Architecture de Bordeaux et Montpellier, l'Ecole d'Architecture de Toulouse organise la préparation au concours A.U.E - Architectes et Urbanistes de l'Etat

Deux options : urbanisme-aménagement et patrimoine architectural, urbain et paysager

Ouverte aux candidats désirant présenter le concours d'architecte et urbaniste de l'Etat qui aura lieu en 2005, cette préparation, d'une durée de trente semaines, est conçue comme un entraînement s'appuyant sur :

_des cours et exercices portant sur le droit administratif, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la rédaction de documents administratifs, etc...

_des cours et exercices portant sur l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme, sur l'histoire des doctrines patrimoniales et du bâti ancien

_des épreuves suivies de corrections pour l'architecture et la composition urbaine

Deux examens blancs complets reconstituent les conditions du concours.

Les séances ont lieu le lundi de 10h30 à 18h00. Des exercices de longue durée sont organisés périodiquement.

Equipe enseignante : Mme Paulette Girard (responsable de la formation), Mmes Huguette Valéro et Danièle Gay, MM. Michel Galavielle, Mariano Marcos et Philippe Gisclard.

Retrait du dossier jusqu'au 31 janvier 2005 - tél. : 05 62 11 50 50

Inscription 230 € - supplément facultatif de 60 € pour les cours de langue

CROA Languedoc-Roussillon et Architectes de l'Urgence

Stage "L'Architecte et l'Urgence : territoires, villes et habitants face au risque de destruction".

Cette formation a pour objet fondamental de structurer l'intervention volontaire des architectes en milieu construit sinistré. Elle souhaite répondre à une demande de professionnalisation des actes effectués en terrain de catastrophe, exprimée par des architectes volontaires, mais également par des autorités et les professionnels du secours et révélée par les expériences de catastrophes récentes, en France et à l'étranger.

Durée de la formation : 6 jours

Dates : Formation répartie sur 2 jours par mois pendant 3 mois : 7 et 8 mars, 4 et 5 avril & 9 et 10 mai 2005

Objectifs : sensibiliser au concept de risque : géographie du risque ; culture du risque ; dispositifs institutionnels de prise en compte, de gestion, et de réglementation du risque.

/ développer le rôle stratégique des professionnels dans l'approche et la mise au point de méthodes d'urbanisation et de construction compatibles avec le risque. / sensibiliser les architectes aux différentes dimensions de la catastrophe : aspects physiques, institutionnels, juridiques, psychologiques, logistiques. / adapter les conséquences des professionnels à la gestion de crise. / favoriser l'intégration de leurs compétences aux différentes étapes du secours au sinistré. / sensibiliser aux techniques de diagnostic des bâtis et aux procédés constructifs particuliers. / donner aux professionnels une connaissance adaptée aux pathologies spécifiques des différents types et natures de catastrophes. / développer leur capacité de médiation et d'expertise entre sinistrés, assureurs, ou entre les différents intervenants tels qu'artisans du bâtiment, pouvoirs publics, etc... / sensibiliser aux problèmes de relogement et d'habitat d'urgence. / permettre aux architectes de prendre part à la réflexion sur les formes de reconstructions, provisoires ou pérennes.

Programme :

7 mars 2005 : Présentation des Architectes de l'urgence.

Les architectes en situation d'urgence : possibilités, pertinence et efficacité de l'engagement spontané. / La gestion des risques majeurs en France. v Les différents contextes de catastrophes. / Inondations dans le Gard et au Bangladesh (2 situations d'urgence, 2 contextes différents) / Situation de séisme - catastrophe de Boumerdes en Algérie et d'Al Hoceima au Maroc - février 2004 / Catastrophe industrielle - AZF à Toulouse - septembre 2001

8 mars 2005 : Déplacement et présentation des formations militaires et méthodes d'intervention de la Sécurité Civile.

4 avril 2005 : Le regard de l'Hydrologue sur les inondations. / L'élus local face à la catastrophe : une vision des besoins d'expertise et des missions d'experts. / Les repérages ; une action clef pour l'architecte dans le déclenchement de la mise en sécurité des sinistrés. / Organisation et gestion des cellules de crise. Exemples concrets de mission (Algérie, Maroc, AZF).

5 avril 2005 : Introduction au parasismique : comprendre le phénomène sismique. / La mission Alger. / Reconstruction d'urgence. / Une expérience d'après séisme en Afghanistan.

9 mai 2005 : Aspects juridiques des interventions d'urgence (développer les différentes problématiques : responsabilités des collectivités ?, des assurances ? implications des professionnels. / La réquisition ; l'intervention humanitaire ; le volontariat ; le bénévolat ... Aspects des ONG. / Le traumatisme ; le sinistré et sa maison : éléments d'une approche psychologique du sinistré. / Surveiller et prévenir ; les actions d'expertise et les préconisations des architectes. / Rapports des architectes de l'Urgence : Europe de l'Est, Algérie, Somme, Toulouse, Turquie... / La conception architecturale en situation de risque.

10 mai 2005 : Les pathologies du bâtiment. / Point sur la formation, remarques et propositions des apprenants. / Les architectes de l'Urgence et le développement. / Mise en place d'un atelier Relais à Kaboul

Coût de la formation : 450 euros. Formation faisant partie des formations prioritaires du FIF-PL - prise en charge à 100 %.

Renseignements inscriptions : Croa Languedoc-Roussillon - Place Paul Bec - Les Echelles de la Ville - 31400 Montpellier - tél. : 04 67 22 47 13 - fax : 04 67 22 45 32

Appel de cotisation 2005 "Architectes et Agréés en architecture"

MODALITES D'ETABLISSEMENT ET DE RECOUVREMENT

Conformément aux articles 36 et 37 du décret du 28 décembre 1977, complété par le décret 92-1009 du 17 septembre 1992, après consultation et avis des Conseils Régionaux, le Conseil National, par délibération en date du 26 novembre 2004, a fixé, pour la cotisation de l'année 2005 due par les architectes et les agréés en architecture, les modalités suivantes :

I. SONT ASSUJETTIS A LA COTISATION 2005

Les architectes et agréés en architecture inscrits au Tableau de l'Ordre au 1^{er} janvier 2005.

II. MONTANT DE LA COTISATION

La cotisation forfaitaire est fixée à **590 €** pour tous les architectes et agréés en architecture quel que soit leur mode d'exercice.

III. CAS PARTICULIERS

1 Les architectes ou agréés en architecture exerçant **exclusivement** dans l'un des modes d'exercice fonctionnaire ou salarié (au sens de l'article 14 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture), bénéficient d'une exonération partielle de **380 €** sur la cotisation 2005.

2 Les architectes diplômés **dont la première inscription** au Tableau de l'Ordre est intervenue durant l'année :

2004 bénéficient d'une exonération partielle de **380 €**

2003 bénéficient d'une exonération partielle de **190 €**

sur la cotisation 2005.

3 Les architectes ou agréés en architecture n'exerçant pas la mission d'architecte (au sens de l'article 3 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et de l'article 2 du décret 80-217 du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des architectes), bénéficient d'une exonération partielle de **380 €** sur la cotisation 2005.

4 Pour les architectes ou agréés en architecture ayant perçu des revenus en 2003 inférieurs à **18 300 € avant tout abattement**, quelle qu'en soit l'origine, des exonérations partielles pourront leur être accordées sous réserve qu'ils adressent **leur avis d'imposition sur les revenus 2003 (et non déclaration 2035 ou 2042) avant le 31 mars 2005.**

NB: les exonérations ne peuvent pas se cumuler.

IV. REGLEMENT

La cotisation est exigible au **1^{er} janvier 2005**, conformément à l'article 37-1^o du décret du 28 décembre 1977.

Le règlement devra être obligatoirement accompagné de son coupon.

Ces documents (coupon et règlement) devront être adressés à : **Conseil National de l'Ordre des Architectes Service Cotisation 9 rue Borromée 75015 PARIS**

Les règlements par chèque bancaire ou postal sont à libeller à l'ordre «Conseil National de l'Ordre des Architectes - compte cotisation»

En cas de règlement par virement bancaire, il conviendra de préciser en motif de l'ordre de virement le matricule national et l'identité de l'architecte ou de l'agréé en architecture.

V. DÉFAUT DE REGLEMENT OU DE RETOUR DE BORDEREAU

A défaut de règlement au **31 mars 2005**, l'intéressé sera mis en demeure d'avoir à effectuer le paiement dans un délai d'un mois.

Passé ce délai, le cachet de la poste faisant foi, la cotisation sera automatiquement majorée de 10 % soit **59 €**.

Passé le délai d'un mois après la seconde mise en demeure, la cotisation sera automatiquement majorée de 20 % soit **118 €**.

Au-delà de cette date, à défaut de paiement de la cotisation et des majorations de retard, le recouvrement sera fait par voie d'huissier. Les frais de procédure et de recouvrement seront à la charge exclusive de l'architecte ou de l'agréé en architecture recourré.

VI. COMMISSION «SOLIDARITE - ENTRAIDE» CSE

Conformément à l'article 53c du règlement intérieur pris en application de l'article 36 du décret du 28 décembre 1977, modifié, le Conseil National peut accorder exceptionnellement aux confrères qui en font la demande par écrit et sur justificatifs, des échelonnements de règlement sans pénalité ou des exonérations (partielles ou totales) de cotisation.

Les demandes, par écrit devront être adressées au CNOA avant le 31 mars 2005, accompagnées des justificatifs nécessaires :

avis d'imposition sur les revenus 2003 et les trois derniers avis de paiement des Assedic pour ceux qui sont inscrits à l'ANPE,

avis d'imposition sur les revenus 2003 et certificats médicaux et / ou bulletin d'hospitalisation pour ceux en maladie prolongée,

avis d'imposition sur les revenus 2003 et avis de paiement de RMI pour ceux en bénéficiant.

Elles seront examinées par la commission «solidarité-entraide», composée d'élus nationaux et du trésorier de la région de l'intéressé, qui émettra un avis, entériné en séance du Conseil National.

Toute demande parvenant après la date limite indiquée ci-dessus ou incomplète ne pourra être prise en considération

A B O N N E M E N T

Bulletin d'abonnement (10 numéros/an)

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

e-mail :

Professionnels **20 €**

Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) **10 €**

(Le règlement de l'abonnement est à effectuer par chèque et à retourner à :

La Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse.

PLAN LIBRE

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées
Mensuel

A l'initiative de la Maison de l'Architecture
de Midi-Pyrénées



Société d'édition : Première Réponse - 9, bld des Minimes
31000 Toulouse - Tél : 05 34 40 60 32 - Fax : 05 34 40 69 31

Dépôt légal à parution

Registre du commerce : RCSB 414 832 089

N° commission paritaire : 1204 T 82517

Gérant - directeur de la publication : André Gérome Gallego

Directeur de l'information : Philippe Vigneu

Rédacteur en chef : Jean-Manuel Puig

Secrétaire de rédaction : Pierre-Louis Taillandier

Comité de rédaction : Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert,

Marylène Kerlovelyou, Dominique Perset, Gérard Ringon,

Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret.

Ont participé à ce numéro : Catherine Roi, Gérard Ringon

Informations Cahier de l'Ordre : Huguette Sié

Coordination : Aurélie Bayol.

Graphisme : Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras.

Pages centrales : Bernard Catllar

Impression : SRI

Pour écrire dans Plan Libre : contactez la Maison
de l'Architecture de Midi-Pyrénées • 45 rue Jacques
Gamelin 31100 Toulouse. Tél. : 05 61 53 19 89

e-mail : ma-mp@wanadoo.fr • La rédaction n'est pas
responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Avec le soutien du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
et de la Mairie de Toulouse et du Club des partenaires de la
Maison de l'Architecture : iconcept, Knauf, Technal, Imerys

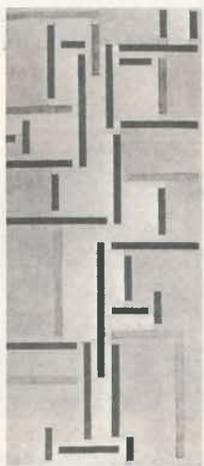
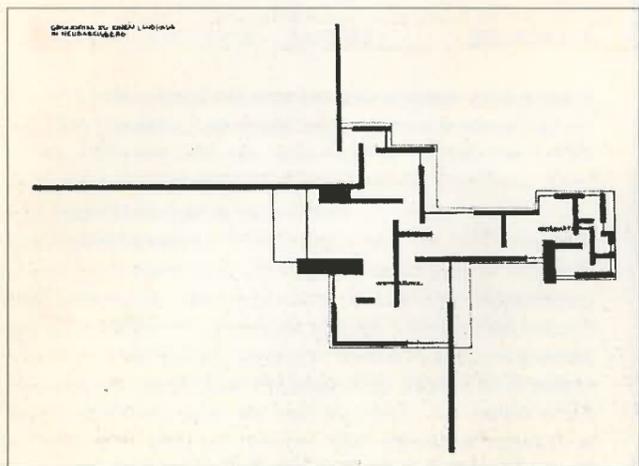
T.C., Lafarge, Soprema, Pilkington, Oddos Buro.



MAIRIE DE TOULOUSE

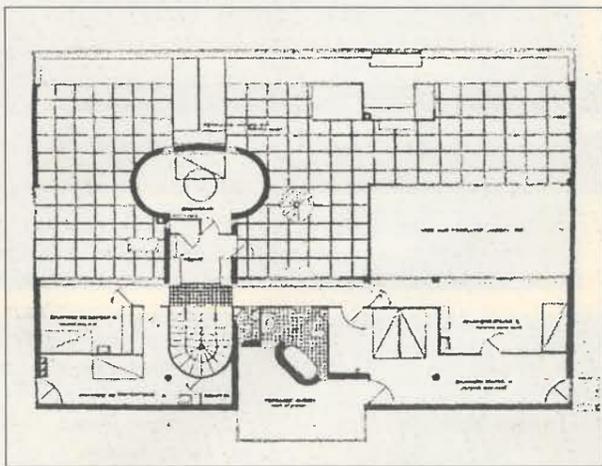
jean rouzaud : les monts de lacaune

"... AVANT-TOUT, ON PEUT DIRE QUE LES FORMES D'ART CONCRET (ABSTRAIT) ONT DONNÉ UNE FORTE IMPULSION À L'ARCHITECTURE MODERNE, CERTES DE FAÇON INDIRECTE, MAIS IRRÉFUTABLE. DE TELLES IMPULSIONS SE SONT INFLUENCÉES RÉCIPROQUEMENT, ET L'ARCHITECTURE A DONNÉ, POUR SA PART, D'AUTRES IMPULSIONS À L'ART CONCRET (ABSTRAIT), CE QUI S'EST TRADUIT PAR UNE AIDE RÉCIPROQUE..." ALVAR AALTO (1)



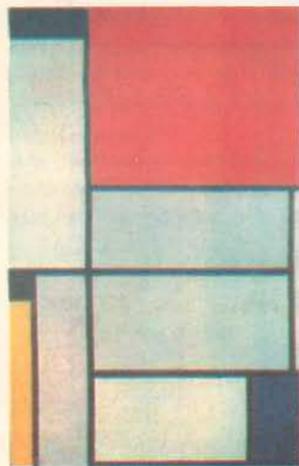
1 2

1 Mies van der Rohe : "Grundriss zu Einem Landhaus in Neubabelsberg". (Plan du R.d.C. Maison de Campagne en briques à Neubabelsberg, Postdam). 1923-1924. Wohnräume (Espaces vitrés). Wirtschaftsräume. (Espaces de Services). • 2 Théo van Doesburg : "Rythme de danse russe". 1918.

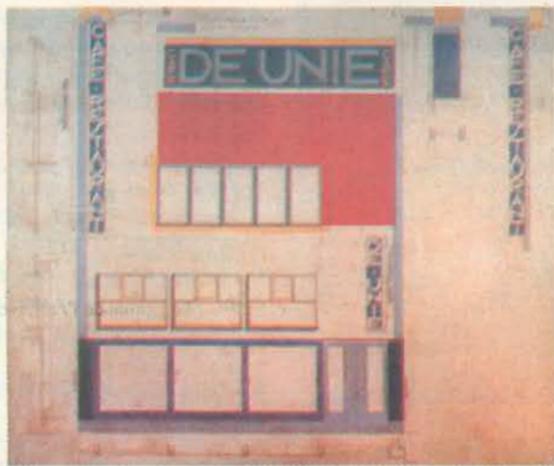


3 4

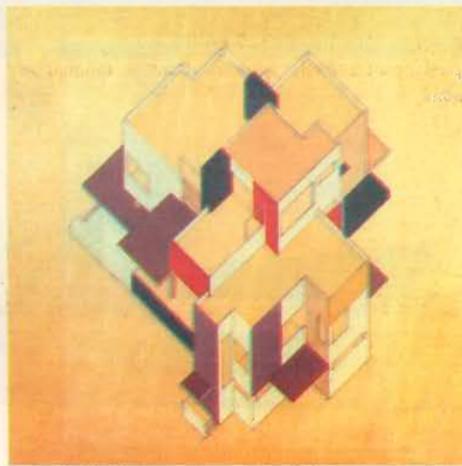
3 Charles Edouard Jeanneret : "Nature morte". 1922. • 4 Le Corbusier : "Villa Les Terrasses. Stein- de Mongie". Garches. Niveau Terrasses. 1926-1927.



5



6



7

5 Piet Mondrian : "Tableau I". 1921. • 6 J.J. Oud : "Café De Unie". 1925 • 7 Cornelis van Eesteren, Théo van Doesburg : "Maison particulière". 1923.

1- PEINTURE et ARCHITECTURE:

Entre l'architecture et la peinture, des échanges, des communications ont toujours eu lieu. En nous délimitant que sur la période de rupture du début du XX^e siècle, nous pouvons voir comment l'architecture du Mouvement Moderne, tout en repoussant la tradition historique, recherchait au sein des arts d'avant-garde quelques unes des ses ressources figuratives, spécialement celles qui étaient proches de l'abstraction. L'influence de la peinture abstraite a atteint un niveau très important quand Gerrit Rietveld et Théo van Doesburg, l'ont "transféré" dans un modèle pour une nouvelle architecture, où l'architecte pensait "devenir libre" comme le peintre, en essayant de rendre l'édifice abstrait, car ayant perdu toute masse, n'ayant ni haut ni bas, ni environnement urbain, mais toujours représenté en perspectives isométriques comme "purs objets" et non comme des édifices liés à toutes les contingences techniques, sociales et économiques. (2).

En avançant dans le XX^e siècle, nous pouvons observer comment l'architecture sans se diluer dans l'interdisciplinarité ni l'inter-artistique, a été imprégnée de certaines sensibilités picturales :

- la peinture métaphysique - Sironi, Chirico- / "La tendenza" - Rossi-Grassi.
- le purisme et le néoplasticisme/ le néo-formalisme américain - Peter Eisenman- Hedjuk.
- l'image pop/ les figurations post-moderne.

2- HANS BELLMER-CASTRES/ PIERRE SOULAGES-SÈTE:

Les contacts avec la peinture comme moyen pour manifester son sens artistique, le grand intérêt de Jean Rouzaud pour les mouvements picturaux du XX^e-siècle, ses amitiés avec des peintres et sculpteurs lui permettent d'acquérir une vision contemporaine des formes, des images.

Il ne s'agit pas de trouver derrière chaque oeuvre architecturale une peinture ou dans ses peintures abstraites, des architectures, en ne cherchant que des ressemblances formelles, mais plutôt de faire apparaître comment un flux continu d'impressions, d'expériences alimentent ces deux champs. Ayant passé sa jeunesse à Castres, il rencontre à l'âge de 13 ans le peintre Maurice Garrigue, impressionniste.

Il s'inscrit à l'Ecole d'Architecture de Toulouse en 1939. Les études d'architecture ne sont pour lui que la solution d'un compromis familial avec son père Emile Rouzaud (1903-1971), architecte à Castres; mais aussi une synthèse entre un apprentissage technique, des connaissances scientifiques et sa volonté artistique de création.

Hans Bellmer, peintre surréaliste qui résidait pendant la II^e Guerre Mondiale à Castres, visitait une fois par semaine l'atelier ou plusieurs peintres amateurs se réunissaient.

Les dessins, les peintures des paysages de Jean Rouzaud étaient commentés par Hans Bellmer qui en délimitant une petite surface, où selon lui : "...il se passait quelque chose...", isolait, sans jugements de valeur, une parcelle de peinture, arrivant ainsi à l'abstraction, tirée d'une image du réel (3).

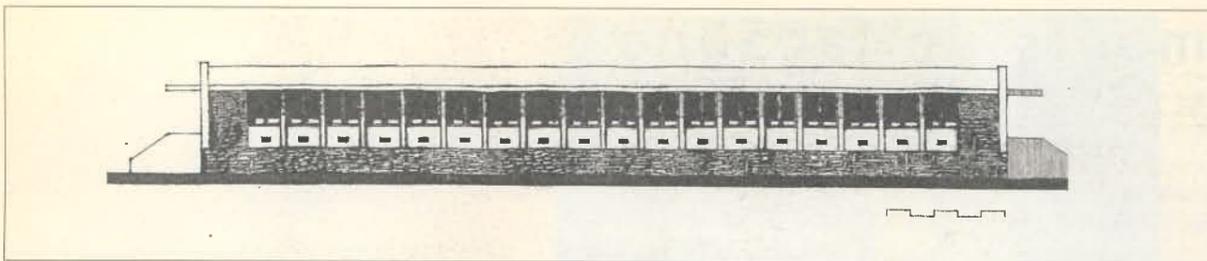
En décembre 1944, suite aux dégâts causés par la guerre, son père a en charge une partie de la reconstruction de Sète. Il y ouvre un nouveau cabinet d'architecture.

Jean Rouzaud interrompt momentanément ses études d'architecture, il lui manque de passer le diplôme, afin de s'occuper de l'agence de Sète. Il fait le va et vient entre Castres et Sète jusqu'à son installation définitive dans cette ville en 1952.

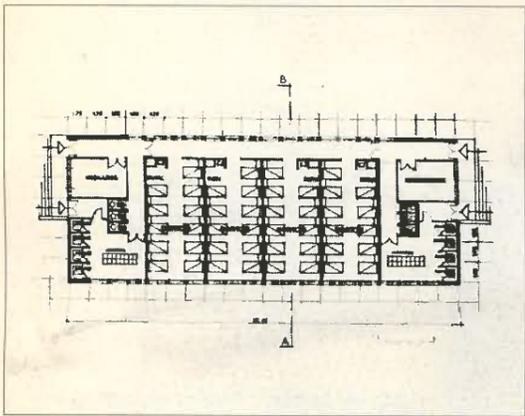
Il fréquente les peintres sètois, François Desnoyer, Blondel, Espinasse, et naît une grande amitié avec Gabriel Couderc peintre et Maurice Sarthou rencontré en 1955. (4).

Après avoir vu la villa Biron, réalisée dans les années 1955-1958, rue de la Butte-Ronde sur le Mont Saint-Clair, actuellement très modifiée, Pierre Soulages fit appel à Jean Rouzaud pour la réalisation de sa maison-atelier, située à proximité du Musée Paul Valéry et du Cimetière Marin. (5). Au cours de longues conversations avec Pierre Soulages durant les années 1959-1961, pour la mise au point du projet et sa réalisation, des thèmes très divers étaient abordés comme le Bauhaus, l'architecture de Richard Neutra, les rapports géométriques gouvernant les proportions linéaires, de surfaces et volumétriques de la section dorée, nombre d'or, rectangles harmoniques (0, 5) (6).

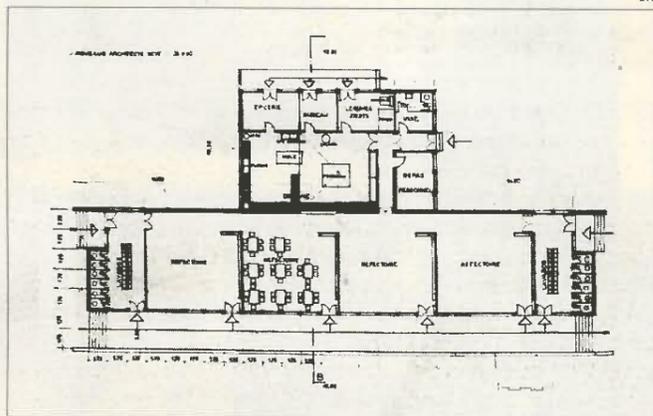
Dans les rapports entre les dimensions des toiles de Pierre Soulages, ainsi que dans les dimensions de sa maison-atelier de Sète nous pouvons retrouver ces rapports géométriques.



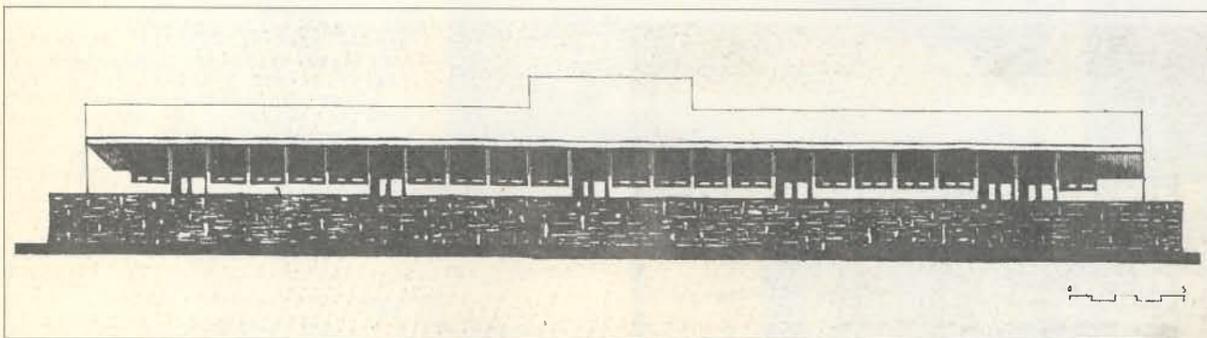
1.1



1.2



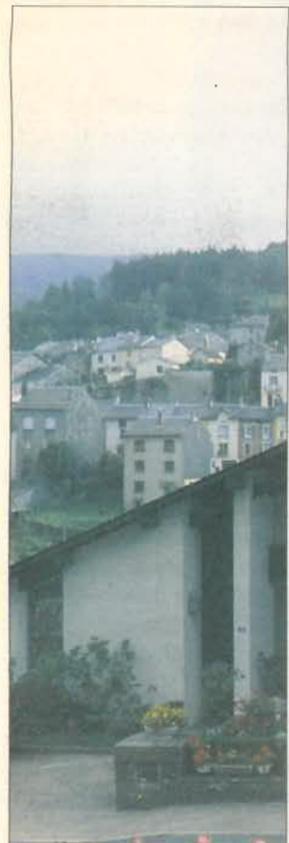
1.3



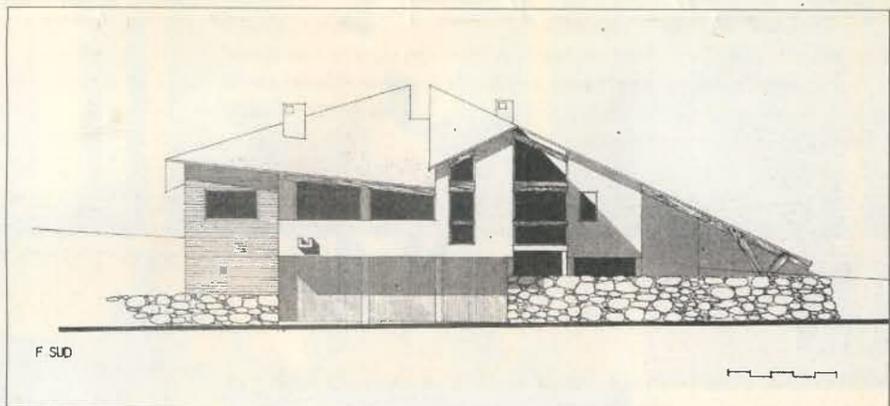
1.4



2

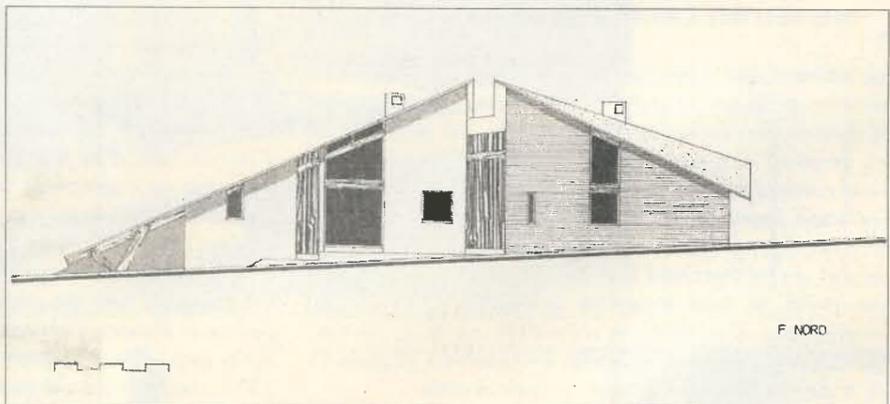


3.1



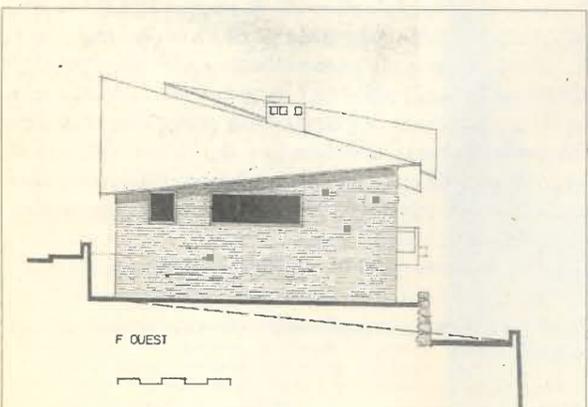
F SUD

3.2



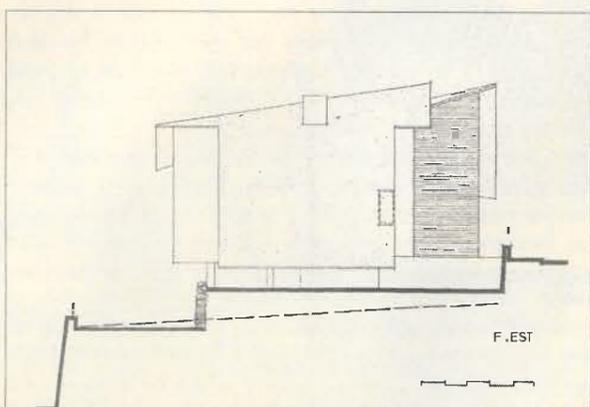
F NORD

3.3



F OUEST

3.4



F. EST

3.5

3- LACAUNE :

A travers les expériences sensorielles accumulées lors de ces différents séjours dans les Monts de Lacaune, l'orthogonalité- verticalité et horizontalité - des différents édifices du projet de Centre de Vacances de la Ville de Sète, surgit au milieu d'une nature où l'architecte essaya de trouver des principes, des lois qui permettraient de transmettre dans l'architecture les lignes de force de ce paysage.

La présence constante de masses boisées nous empêchent d'avoir une vision à grande distance, du lointain. Il est presque impossible d'avoir une image de l'ensemble du territoire; il ne s'ouvre qu'à quelques exceptions : échancrure d'une vallée, col. Cette perspective nous permet d'obtenir la distance suffisante pour induire une ligne imprécise de l'horizon.

Finalement, l'horizontalité se réduit au plan établi par l'eau retenue dans les barrages, toujours entouré, cerné par des lignes verticales dessinées par des pins.

D'énormes blocs de granit, érodés par le temps, viennent renforcer, en contre-point, cette orthogonalité.

L'implantation de ce Centre de Vacances, réalisé sur deux hauteurs altimétriques, permet de séparer les lieux de vie et les activités du personnel et des adolescents.

Les implantations suivent les courbes de niveau et cette horizontalité est soulignée par des soubassements en pierre qui permettent de créer des plates-formes par rapport à la pente du terrain.

La distribution des différents services et lieux de vie suit un schéma linéaire- coursive extérieure pour le réfectoire, coursive intérieure pour les dortoirs.

Le rythme vertical des montants des ouvertures, ainsi que la plantation d'arbres soit devant le réfectoire, soit derrière les dortoirs, soulignent l'horizontalité des édifices.

Par rapport au premier paragraphe, selon un autre point de vue, nous pourrions avancer que l'orthogonalité des lignes vise à accentuer, à marquer l'emprise de l'homme sur le territoire.

Le plan horizontal ou une série de plans horizontaux, relationnés entre eux, sont une des premières conditions d'organisation formelle destinée au développement des activités humaines.

Est-ce que nous pouvons, à travers une analogie, non seulement formelle, retrouver dans ces édifices des traces de l'architecture antique : podium-colonnes-corniche ?

4 - ARDOISES - LABOURS - BOIS - LUMIÈRES :

Les éléments naturels, les constructions rurales des Monts de Lacaune vont alimenter la mémoire de Jean Rouzaud d'images qui seront mises à la disposition des projets.

Le langage architectural va s'appuyer sur la métaphore d'éléments du paysage- près, labours, bois...- que nous pouvons retrouver, aussi, dans sa peinture, traités d'une manière abstraite.

Les trapèzes, carrés, triangles, nous rappellent le cadastre des surfaces parcellaires de ces montagnes.

Les bruns, bleus, verts, noirs, nous renvoient aux couleurs de ce paysage, changeantes, se modifiant au cours des saisons.

Les terres labourées, les carrières d'ardoises, les blocs de granit, les toitures des granges aux longues pentes, les murs verticaux couverts de dalles d'ardoises protégeant les maisons des pluies et de la neige, vont se cristalliser dans ces villas de Lacaune où nous pouvons retrouver dans la juxtaposition dans le même plan vertical où dans l'interpénétration de volumes, des traces, des matières, couleurs et textures de la nature des Monts de Lacaune.

Les grands pans verticaux des anciennes demeures, habillés d'ardoises, battus par la pluie, deviennent noirs, mais nous révèlent la lumière comme dans les tableaux de Soulages. Ce degré d'abstraction est différent, devient autre que quand les éléments du paysage sont incorporés dans une forme que nous pourrions appeler analogique.

1 Colonie de vacances de la Ville de Sète. Lacaune. Tarn. 25 juin 1962 / 1.1 Dortoir- Façade Sud / 1.2 Dortoir- Plan / 1.3 Réfectoire - Plan / 1.4 Réfectoire- Façade Sud • 2 Peintures de Jean Rouzaud • 3 Villa André Riols. Lacaune. Tarn. 2 mars 1971 / 3.1 Photo détail façade nord. 23 août 2004. © B.C. / 3-2 Façade Sud / 3-3 Façade Nord / 3.4 Façade Ouest / 3-5 Façade Est •

5- MER - BETON - PINS - LUMIÈRES :

La ligne d'horizon de la mer invite à une vue la plus large possible sur celle-ci, pour au fil des journées et des saisons en découvrir les multiples aspects. Ces villas sont des belvédères ouverts vers la Méditerranée, dans un écrin de verdure qui masque les maisons alentour. Les deux lignes horizontales, parallèles - sol et toiture - délimitent un volume qui est divisé en espaces distincts où une attention particulière est portée sur la non interférence entre les différentes fonctions grâce à des circulations tant extérieures qu'intérieures qui permettent de pouvoir isoler les espaces privés/ lieux de travail (atelier d'artiste) / hébergement d' hôtes.

Ce développement de concept de fonction doit être compris comme l'adaptation de la forme à l'usage, mais aussi dans le sens d'une dépendance des processus techniques en faveur des nécessités humaines.

Les vents, en particulier la tramontane, sont freinés par un mur en porte-à-faux, côté nord du parallélépipède qui isole la terrasse des vues latérales. La dalle de la toiture protège la terrasse du soleil d'été mais laisse pénétrer le soleil d'hiver jusqu'au fond des pièces. Cette terrasse, revêtue de dalles d'ardoises comme l'ensemble des sols sauf les ateliers, est traversée dans la villa de Soulages par un pin d'Alep qui, comme les cyprès dans la villa Rouzaud pouctuent et rehaussent cette horizontalité.

Dans la villa Montlaur, située à Lattes et réalisée en plusieurs phases, le chemin pour atteindre la villa, traverse un bois de chênes protégeant la villa des vents du Nord. En s'approchant de la villa, que l'on ne découvre qu'au dernier moment des parties ont été légèrement éclaircies afin de créer des clairières pour le stationnement des automobiles. La villa, implantée en bordure du bois de chênes est ouverte sur une grande pelouse. Au fond du parc, les troncs des pins parasols jaillissent des haies, amplifiant ainsi l'horizontalité de cette villa.

Bernard CATLLAR

Notes :

- 1- Extrait d'un article d' Alvar Aalto : "Architettura e Arte Concreta". Domus, Milan n° 223-224-225 . 1947
- 2- "De Stijl. 1917-1931. Visions of Utopia" Walker Art Center. 1982.
- 3- Conversation avec Jean Rouzaud. Sète 14-15 septembre 2004.
- Hans Bellmer afin de subvenir à ses besoins, pendant ces années, a réalisé des portraits au crayon et à l'encre de personnalités castraises. A la fin de la guerre, il voulut racheter ces portraits, mais il essuya un total refus.
- 4- Villa Sarthou, architecte Jean Rouzaud : "A Sète chez le peintre Sarthou" Revue La Maison Française n°190. Septembre 1965. p. 116-117.
- 5- Quelques références villa Soulages à Sète :
 - "La Maison de Soulages". Revue Connaissance des Arts. Mars 1967.
 - "Pierre Soulages à la lumière de Sète" Revue Beaux-Arts Magazine. n°71 Septembre 1989.
 - Michel Ragon : "Les ateliers de Soulages" Ed. Albin Michel. 1990
 - Pierre Encrevé : "Soulages. L'Oeuvre Complet. Peintures 1959-1978" Seuil.
- 6- Conversation avec Jean Rouzaud. Sète 14-15 septembre 2004.

4 Aménagements de trois résidences de vacances dans anciennes fermes et granges à La Soye. Lamontélarie. Tarn. 1950-1955 / 4.1 & 4.2 Façades sud-est. 15 septembre 2004. © B.C. / 4-3 Intérieur. Revue : "Art et Décoration" Paris © Jean Verdier • 5 Aménagement maison de campagne de Jean Rouzaud dans ancienne ferme à Lassouts. Commune de Margnès. Tarn. 1955-1960 / 5-1 Vue intérieure 15 septembre 2004. © B.C. • 6 Peintures de Jean Rouzaud • 7 Villa Chabbert à Ornac. Gijouet. Tarn. 22 septembre 1975. / 7-1 Façade Ouest / 7-2 Façade Sud / 7.3 Façade Nord / 7.4 Façade Sud-est 15 septembre 2004. © B.C. • 8 Grange à Lassouts 15 septembre 2004. © B.C. • 9 Jean Rouzaud dans son atelier de peintre à Sète. 15 septembre 2004 © B.C.



4-1



4-2



4-3



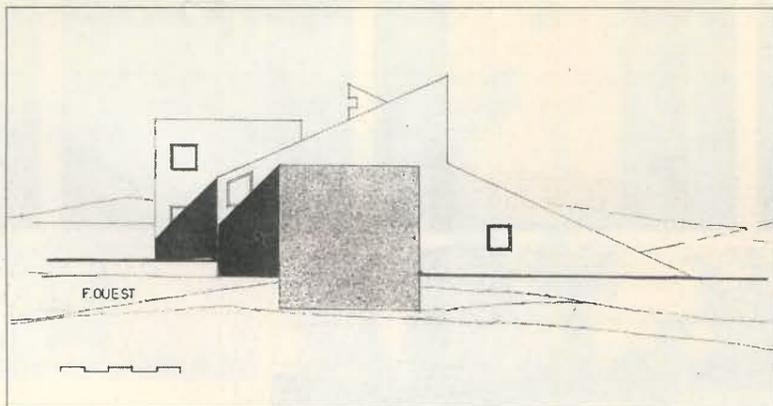
5



7-4



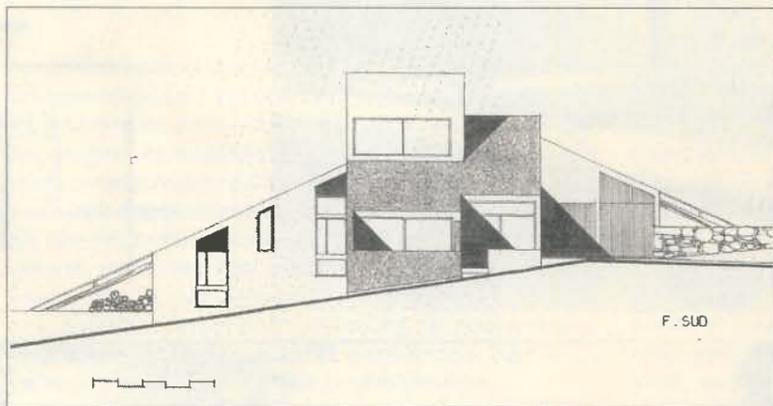
6



7-1



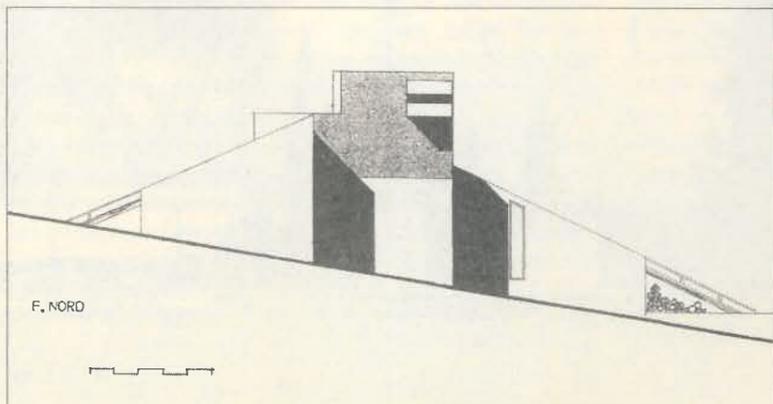
8

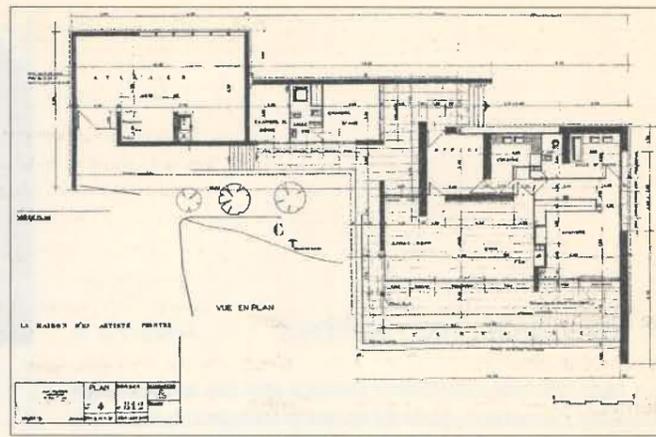
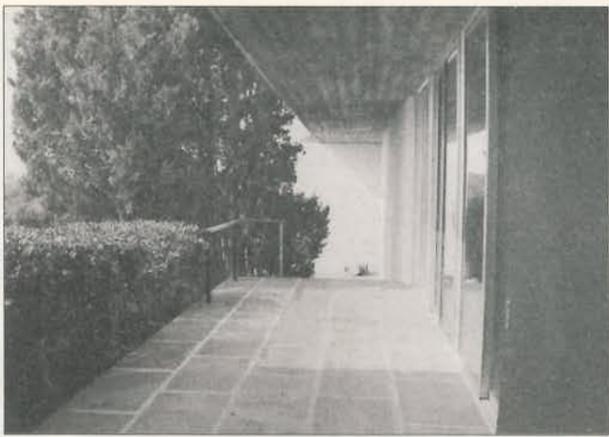


7-2



9





1

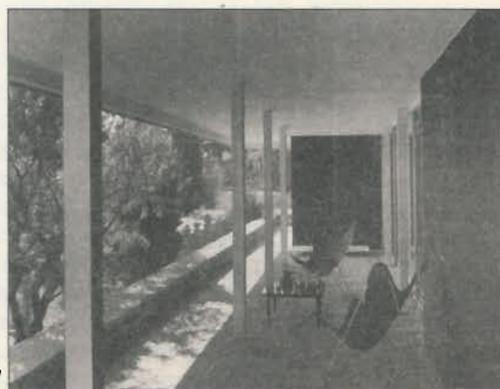
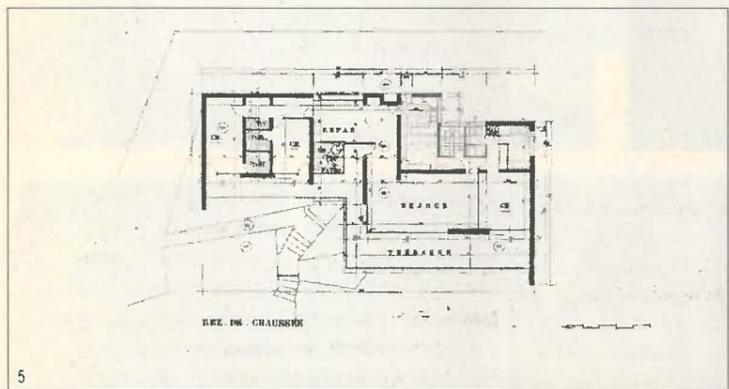
2



3

4

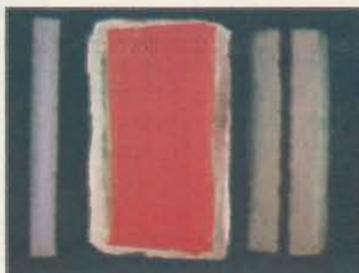
1 Maison-Atelier Pierre Soulages. Sète. Terrasse vers atelier.
 © Studio Raissac. Sète 1960 • 2 Plan. 16 septembre 1959 •
 3 Terrasse- Séjour, Chambre. © Studio Raissac. Sète 1960 •
 4 Vue depuis le jardin. © Studio Raissac. Sète 1960 • 5
 Maison Jean Rouzaud, Sète. 1 juin 1965. Plan. • 6 Vue depuis
 le jardin. © Revue : "Maisons d'Hier et d'Aujourd'hui." • 7
 Vue porche R.d.C. © Revue : "Maisons d'Hier et
 d'Aujourd'hui."



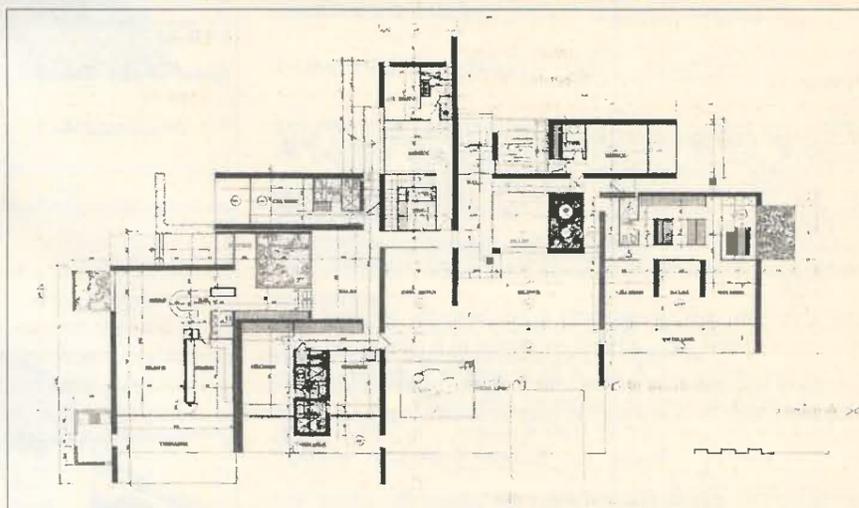
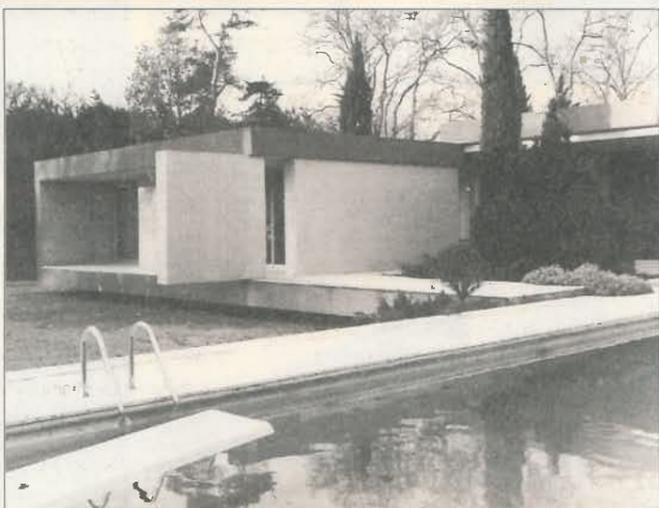
5

6

7



8



9

10

8 Peintures de Jean Rouzaud. • 9 Villa Montlaur, Domaine de
 Soriach. Lattes. Façade Sud-Ouest. © Claude O'Sughrue.
 Montpellier. • 10 Villa Montlaur. Plan. 1^o tranche : 13 mai
 1971 2^o tranche : 10 novembre 1989. • 11 Villa Montlaur.
 Façade Sud. © Claude O'Sughrue. Montpellier.



11

PREDAT MIDI-PYRENEES

Le séminaire du PREDAT, annoncé dans le dernier numéro de Plan Libre s'est déroulé dans les locaux du Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville le 3 décembre 2004.

Les lignes suivantes correspondent aux notes et à l'écoute d'un des représentants de l'Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées à cette manifestation. Les échanges ont été très riches et très denses et cette retranscription est donc partielle et peut-être partielle puisqu'elle n'a fait l'objet d'aucun aller retour avec les différents participants. Elle s'attache à résumer les questions abordées par chacune des recherches ou familles de recherches présentées. Enfin, cette rencontre doit faire l'objet d'une restitution partagée par l'Association des Professionnels de l'Urbanisme Midi-Pyrénées chargée par ailleurs de l'animation du PREDAT dans la région.

Qu'est ce que le PREDAT ?

Derrière ces initiales se cachent les Pôles Régionaux d'Échanges sur le Développement et l'Aménagement du Territoire. Ces pôles dépendent du Ministère de l'Équipement par le biais du PUCA (Plan Urbanisme, Construction, Architecture). Sur la région Midi-Pyrénées, ce pôle est animé par l'APUMP (Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi Pyrénées) en lien avec la DRE MP. L'objectif de ces pôles est de contribuer à l'évolution des pratiques et de la recherche par la confrontation des approches, la construction des échanges entre tous les acteurs, la valorisation et la mobilisation de la recherche.

Depuis quand existe-t-il en Midi-Pyrénées ?

Il existe depuis 2001 et a été actif en 2002 autour des questions de mixité urbaine (2 rencontres ont eu lieu à Tournefeuille et à Saint-Simon). Après une mise en sommeil due à des questions de financement, la reprise s'opère mi 2004 avec l'élaboration du programme pour les années 2005-2006.

Quel est l'objectif de la rencontre du 3 décembre 2004 ?

Cette rencontre est "préparatoire". Elle a pour objectif de choisir ensemble (chercheurs et praticiens) après un balayage des différentes thématiques de recherche en cours sur Midi Pyrénées, les questions autour desquelles les séminaires de l'année 2005 pourraient se dérouler. Ces séminaires sont prévus en avril 2005 à la salle du Sénéchal et en novembre/décembre 2005.

Qui est partenaire du PREDAT ?

Les équipes de chercheurs, d'une part. Elles sont regroupées autour d'un axe de recherche baptisé "Territoires, Villes, Mobilités" de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse. Ces équipes sont celles de l'Université Toulouse-le Mirail et de l'Université des Sciences Sociales (10 équipes dans ce cas), auxquelles sont associées des équipes comme celles de l'École d'Architecture de Toulouse, de l'UFR STAPS, de l'INRA, de l'ENSAT, de l'ENFA.

Les praticiens d'autre part : professionnels de l'Urbanisme (APUMP) et de l'Architecture (CROAMP), professionnels de l'habitat et de l'immobilier (FNPC, SNAL, AROMIP, ...), professionnels du bâtiment (FRBMP, ...), professionnels dans les collectivités (Ingénieurs des Villes de France, ...). Les élus (AMF 31), l'ARPE, l'EAT... L'État et ses représentants locaux...

Les échanges se sont organisés sur un rythme d'une dizaine de minutes accordées à chaque élément saillant des thématiques retenues. Celles-ci étaient regroupées en cinq grandes séquences. Ce principe de présentation a ainsi permis un balayage général qui tout en restant synthétique pour chaque élément restitue la densité et la richesse de chaque apport.

1 Dynamique économique et rapport au territoire Les systèmes productifs locaux

(Régis GUILLAUME - Laboratoire CIRUS CIEU)
C'est la nature du lien entre économie et territoire qu'il s'agit de connaître : quels sont les liens des différents systèmes productifs dans les différents territoires de Midi-Pyrénées ? y a-t-il des rapports entre mondialisation et traduction spatiale (résistance, déclin, homogénéisation, fragmentation...)? existe-t-il des programmes locaux de compétences ? Aujourd'hui l'existence de ces liens n'apparaît pas de prime abord (cas étudiés : la "mécanique vallée", de Tarbes, l'agglomération et l'aire métropolitaine, Lavelanet). Néanmoins, des effets sont sensibles à travers une réorganisation de la façon de produire, notamment entre donneur d'ordre et sous-traitant, ou l'apparition de compétences transversales à plusieurs secteurs. Ces effets ne sont pas toujours le résultat d'une volonté, mais ils semblent à même de constituer un potentiel à connaître et valoriser.

Aujourd'hui les programmes de recherches se développent autour des systèmes locaux de compétences pour apprécier le transfert de connaissance entre les entreprises et l'impact des politiques visant cet objectif depuis 20 ans.

Les systèmes scientifiques

(Daniel FILATRE - Laboratoire CERTOP)
Il s'agit d'une recherche qui s'inscrit dans un territoire plus grand que Midi-Pyrénées et dont l'objectif est de saisir l'importance des universités et des milieux scientifiques qu'elles génèrent dans l'organisation et le développement du territoire. La répartition des pôles (ex 183 villes universitaires en France, 12 villes concentrent 50% de la richesse, 4 régions sur les 22 concentrent la richesse), les effets produits (fragilité, prospective, développement...), les leviers à mettre en œuvre sont donc l'objet de ce travail.

2 L'environnement ou la question environnementale La gestion des risques

(François GAZELLE - Laboratoire GEODE)
L'étude des risques s'opère sous différents aspects : phénoménologie, évolution de la notion de risque, parades, génie civil. Une multiplicité de recherches existent donc, qui se traduisent aussi bien dans la représentation des phénomènes (cartographie) que dans des formations (auprès des villes par exemple ou des commissaires enquêteurs...)

L'agriculture péri urbaine et sa gestion, l'agriculture face à la ville

(Sandrine BACCONNIER-BAYLET, Laurence BARTHE -BALDELLON, Hélène GUETAT - Laboratoire Dynamiques Rurales)
Les réflexions en cours portent sur l'articulation entre ruralité et urbanité (surtout à l'échelle de l'aire urbaine) : quelle nouvelle culture du contact construire ? Pour certaines collectivités locales (comme le SICOVAL) c'est un réel axe de recherche. Du point de vue de la recherche, les questions posées interrogent les points suivants : qu'est ce qu'habiter un lieu ?, quelles pratiques collectives existent ? Quelles fréquentations des espaces ouverts existent (les chemins, du sauvage au domestique...) ? Quelle professionnalisation du développement territorial ?

Des réactions de praticiens dans la salle marquent l'intérêt autour de ces thèmes : préciser le sens de "péri-urbanité", parler des écosystèmes produits, des échelles d'intervention, de la diversité des partenaires qu'il est nécessaire de mettre autour de la table pour "débatte et mettre à plat", témoigner de l'importance de patrimoine commun que représente le sol, rendre compte de la sensation que la notion de développement durable dérape vers une notion fourre-tout, mettre l'accent sur l'intérêt des agendas 21 mais aussi sur leur limite lorsque les démarches ne sont pas élargies à tous les champs de l'urbanisme...

3 Les politiques publiques L'usage des NTIC

(Nouvelles technologies de l'information et de la communication) (Pierre VIDAL - Laboratoire GRE-SOC). Des expérimentations et des évaluations sont en cours aujourd'hui notamment sur des questions

de communication vers les administrés à l'échelle de collectivité locale (ex de Parthenay).

Aucune recherche pour le moment ne semble apporter d'élément de réponse sur la capacité des NTIC à diminuer les déplacements.

Les maires face à l'étalement : les élus de l'agglomération toulousaine face à l'étalement

(Nicolas GOLOVTCHENKO - Laboratoire CERTOP)
Deux questions sont appréciées particulièrement : celle du déplacement et les conséquences en termes de mobilité; celle de la transformation des "sphères locales" (les nouvelles populations, leurs exigences...).

L'étude reconnaît trois enjeux : le management territorial, le statut des maires et la légitimité des élus. La recherche en clarifiant les principaux profils des élus face à l'étalement urbain aide à saisir le sens de ces enjeux et à "mieux comprendre les maîtres d'ouvrage" : le "non interventionniste" qui ne pense ni intercommunalité ni à une autre échelle que sa commune; le "moderniste" qui a une capacité de gestionnaire et accompagne le changement sans anticiper; le "participationniste" qui anticipe, manage et fonctionne en intercommunalité...

Par contre, les formes urbaines produites ne sont pas regardées.

La construction politique des agglomérations et les dynamiques de coopération

Plusieurs travaux sont en cours et s'articulent autour de : comment la solidarité est prise en compte / les Pays / le rôle et les fonctions des villes moyennes dans le processus de métropolisation.

4 Droit de cité

Les populations vulnérables : personnes âgées, les précaires

(Alice ROUYER - Laboratoire CIRUS CIEU)
Deux axes de recherches sont regroupés dans cette présentation.

Elle analyse l'action publique et les formes de gestion de l'offre et met en avant la tendance actuelle qui recentre davantage l'action sur les individus.

Trois orientations de recherche existent aujourd'hui autour : du "vieillessement" et de la "négociation du vieillir" (dimension sociale, types de dispositifs...) / de la santé, du handicap et de sa construction médico sociale / de la précarité et de la délinquance.

Plusieurs questions transversales se posent : en termes d'incidences par rapport à la recomposition de la santé publique, à la protection sociale et à l'évolution des compétences des collectivités (des enjeux se dessinent notamment sur la question du logement et des transports...) / dans la manière de prendre en compte les publics vulnérables / pour connaître comment sont vécues les situations de vulnérabilité et leurs conséquences dans le rapport à l'environnement social et matériel.

Ces questions demeurent des "points aveugles" dans les communes, les enjeux seraient de faire des passerelles entre sanitaire et social et de sortir des secteurs "spécialisés".

5 "habiter", des modes de vie aux politiques publiques

Deux angles d'entrée différents organisent cette thématique, celui de l'habitat et celui de l'espace public. Sur l'habitat, de nombreuses recherches sont en cours ou achevées et c'est une synthèse de cette diversité qui est proposée.

"habitat"

habiter les espaces péri urbains

(Marie Christine JAILLET - Laboratoire CIRUS CIEU)
Pour les recherches qui portent sur les types d'habiter et les trajectoires résidentielles, des champs particuliers sont regardés : la maison individuelle. Elle apparaît comme le "meilleur opérateur entre proximité et distance (dans le sens : individu dans son rapport à l'autre) et lieu de fusion des différences sociales". Prise de ce point de vue, la maison individuelle garde toute son attractivité. / l'univers pavillonnaire : "une idéologie, un mode de vie".

Les points suivants sont mis en avant : les "captifs" du péri urbain sont les "perdants" dans la trajectoire résidentielle avec un rétrécissement de leurs horizons de vie; En devenant les perdants de l'accession, ils produisent les votes extrêmes. / les "grands navigateurs" et de leur "compétence à la mobilité", /

la diversification des rapports aux lieux habités, / la figure du conquérant (en tant que nouvel arrivant) est relayée par deux figures : "indifférence au lieu", pouvant aller jusqu'à "retrait ou abandon" face à la "vigilance"

Enfin d'autres recherches s'engagent ou se prolongent et portent sur : les cités d'habitat social / le phénomène de "gentrification" dans la reconquête de quartiers urbains / la manière dont "la ville fait la ville" en étudiant 4 sites de l'agglomération: "aéroconstellation", GPV, Sud Est Montaudran, Borderouge.

Les copropriétés

(Nicolas GOLOVTCHENKO - Laboratoire CERTOP)

Le phénomène des résidences fermées est regardé sous l'angle des postures des promoteurs (le philanthrope, l'avisé, l'élitiste, le "golden boy" de l'immobilier), de la forme urbaine équivoque (un peuplement hétérogène, une enclave toute relative, un dispositif de sécurisation des investissements financiers, un marquage social fort).

Les espaces publics

Usages et politiques sportives

(Nadine HASCHAR - NOE, UFR STAPS Paul Sabatier Laboratoire SOI)

Différents thèmes de recherche sont abordés au sein du laboratoire : Actualité sportive et ordre public (sécurité, contrôle, stationnement...) / Les spectacles sportifs comme "consommation culturelle" des façons "d'être local" (ex Béarn et Pays catalan...) / la notion d'image et les retombés économiques qui y sont liées (ex Toulouse est la ville qui a le plus d'équipes de haut niveau) / sport et "quartier" : les équipements sportifs vecteurs d'intégration : relation entre dispositif et processus de socialisation / territoires et politiques sportives, les grandes lois et leurs effets en termes de développement et de solidarité / les espaces publics (canal du midi...), la reconversion des espaces urbains et péri urbains, les conflits d'usage et les politiques de valorisation

La recomposition de la notion d'espace public

(Fabrice ESCAFFRE - Laboratoire CIRUS CIEU)

La recherche porte sur l'évolution de la notion en montrant d'une part les espaces publics qui se privatisent au profit de certains "clans" (terrains de sports dans les cités par exemple), à l'inverse des espaces privés qui deviennent publics : (ex comme les centres commerciaux).

Ainsi on cherche à définir ce qui fonde la différence entre public et privé :: grande accessibilité des lieux, interaction sociale nombreuse...

En conclusion de cette présentation riche et intéressante un regret est exprimé car la question des modifications des structures de décision et de pouvoir au niveau local n'est pas abordée. Or les praticiens (et les élus) rencontrent aujourd'hui de nombreuses difficultés dans le champ du développement local et territorial autour de ces transformations. A ce jour, aucune recherche spécifique n'est menée sur ce champ, peut être "une piste à creuser" pour les prochains travaux ?

Différents thèmes sont susceptibles de faire l'objet de la construction du séminaire au vu des réactions des participants, autour du "péri urbain", du "péri rural" et de l'environnement, de l'habiter, des "résidences fermées", de l'accès à la ville et les personnes âgées, des systèmes productifs locaux de l'économie, en lien avec l'enseignement supérieur. Il est retenu, devant la masse et la qualité des aperçus entrevus lors de cette après-midi de reporter au mois de janvier le comité d'orientation pour déterminer collectivement et après "décantation" les thèmes des séminaires 2005. Enfin, les modalités de co-préparation des futurs séminaires sont à envisager soigneusement pour assurer leurs réussites. Ces décisions et leurs conséquences en termes de sollicitation des architectes feront l'objet de prochaines communications.

Catherine Roi,
Architecte-Urbaniste qualifiée OPQU

Alberto Magnaghi, *Le projet local*

Liège, éditions Mardaga,
coll. Architecture+Recherches, 2003,
123 pages

Il y a un an, dans les colonnes de ce journal, Stéphane Bonzani posait quelques questions fondamentales à propos du développement durable : comment la maîtrise du temps qu'il implique se confronte à l'incertitude du devenir des sociétés ? Au début de son article, il se demandait si cette notion de développement durable dont s'emparent de multiples acteurs, avec des objectifs très divers et sûrement contradictoires, n'était pas devenue une *pensée molle*. Le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, paru au même moment, considérait de son côté «qu'il s'agit là d'un champ variable de réflexion, de pratique et de prise de conscience bien davantage que d'une réalité univoque», et il soulignait les difficultés et les contradictions auxquelles se confronte l'usage de cette notion employée dans des sens très différents, devenue un lieu commun et même soumise à une perte de crédibilité due à la difficulté à mettre en place des actions.

Le projet local de l'architecte Alberto Magnaghi récemment traduit de l'italien et préfacé avec enthousiasme par Françoise Choay, présente un point de vue très tranché sur le développement durable. Il n'appartient certainement pas à ces pensées molles, même s'il soulève de nombreuses questions.

Le titre de l'ouvrage reprend une notion qui avait déjà donné lieu au cours des années 80, au moment où se mettaient en place en France les politiques de décentralisation, à diverses recherches où se mêlaient préoccupations scientifiques et débats politiques : comment le projet local qui s'affirmait contre les logiques de centralisation et de concentration de l'Etat et des entreprises capitalistes, pouvait-il se définir et fonder sa pertinence ?

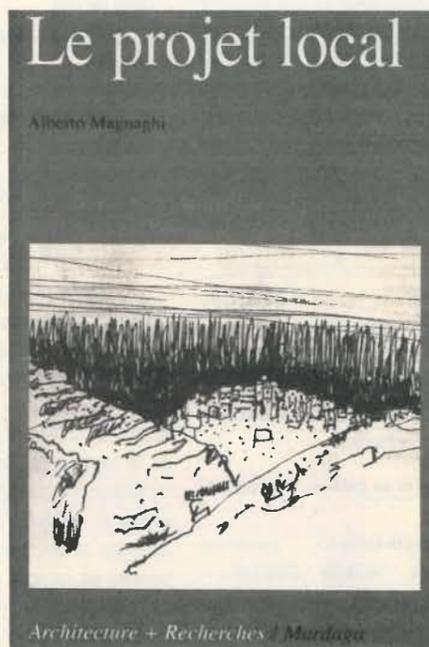
La réflexion de Magnaghi s'ancre dans une pensée du territoire «comme oeuvre d'art, comme produit d'un dialogue poursuivi entre des entités vivantes, l'homme et la nature dans la longue durée de l'histoire».

Ce point de départ le conduit à reprendre des procès déjà anciens : contre l'urbanisation massive qui s'est développée et dont l'Italie, entre autres, offre un exemple puisque ses surfaces urbanisées durant le XX^e siècle sont de 10 à 15 fois supérieures à celles des deux premiers millénaires ; contre le déracinement de l'architecture et des établissements humains coupés de leur sol et de leur espace ; contre les pro-

cessus de dé-territorialisation économique et culturelle ; contre la marginalisation de l'espace public réduit aussi bien dans les villes anciennes que les conurbations périphériques à un simple espace de circulation. Ce point de départ inscrit la démarche intellectuelle de Magnaghi en rupture et en opposition complète avec les courants de pensée sur *la ville générique* qui considèrent que l'on ne peut endiguer ce mouvement d'urbanisation planétaire actuel qui devient comme le dit Rem Koolhaas «une seconde nature».

Face à ces évolutions présentes, le projet local se définit comme une *re-territorialisation* qui se fonde sur «la lecture des processus de formation des territoires dans la longue durée permettant d'en comprendre les invariances, les permanences, les sédimentations physiques et mentales».

Le principal outil pour construire cette démarche est



l'atlas local qui doit permettre de réintégrer l'ensemble des connaissances concernant «le patrimoine environnemental et construit, le patrimoine socio-économique et culturel et les nouvelles pratiques sociales». Ce patrimoine ne se définit pas, comme c'est souvent le cas actuellement, dans une logique de conservation et de préservation, il agit comme un principe actif manifestant les potentialités d'un territoire nées de son histoire.

Ce projet local conduit à redéfinir la forme des établissements humains, leurs activités et les modes de déplacement des êtres humains, des produits et des biens ; il n'est cependant pas envisagé comme repli communautaire et fermeture, mais comme une autre manière de penser les rapports entre les groupes humains en se confrontant à la situation actuelle de mondialisation.

La pensée de Magnaghi se réfère explicitement à la philosophie de *l'enracinement* de Simone Weil ; l'enracinement manifeste «l'appartenance à une collectivité qui conserve vivants certains trésors du passé et certains pressentiments d'avenir» ; On peut aussi y lire des filiations avec les analyses que Bernard Charbonneau développa dès les années 50 sur l'urbanisation qui se profilait et ses conséquences ; et encore des résonances avec la pensée d'Ivan Illich qui voulait rompre avec les institutions tentaculaires qui régissent nos vies. Plusieurs lecteurs de ce livre voient dans cette pensée une renaissance de l'utopie. Sur la quatrième de couverture, la présentation de l'auteur nous dit que «depuis 15 ans il dirige un programme national de recherche sur la valorisation du patrimoine local dans un ensemble de régions d'Italie, de la plaine du Pô à la Sicile». Mais l'ouvrage ne parle que très allusivement à ces actions. On aurait pourtant voulu savoir comment un outil de connaissance comme *l'atlas local*, peut devenir opérationnel. Dans la mesure où la mise en place de ce projet local n'est pas suspendue à l'avènement d'un Grand Soir, quels infléchissements et quelles ruptures dans les actions locales sont possibles et nécessaires pour permettre au projet de l'*Ecopolis* de voir le jour ? Pour éviter que cette pensée ne soit trop vite enfermée dans le qualificatif d'utopie et pour qu'elle remue les pensées molles évoquées plus haut, nous souhaiterions que rapidement l'éditeur d'Alberto Magnaghi nous donne la possibilité de connaître ses expériences italiennes.

Gérard Ringon

Références citées ou évoquées dans l'article :

Stéphane Bonzani, «Le durable et l'imprévisible» *Plan Libre* N°16, octobre 2003. / Bernard Charbonneau, *Le système et le Chaos, critique du développement exponentiel*, Anthropos, 1973 / *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, éditions Belin, 2003 / Ivan Illich, *La convivialité*, Le Seuil 1973 / *Urbanisme*, mai-juin 2004, dossier «l'impératif utopique» avec deux articles, un de Chris Younès et un de Stéphane Bonzani.

PROGRAMME D'ACTIONS 2005 DE LA MAISON DE L'ARCHITECTURE

Plan Libre :



Tiré à 3500 exemplaires, PLAN LIBRE nous permet d'offrir tous les mois, surface et qualité à la diffusion de l'information juridique et réglementaire de la profession avec les cahiers de l'Ordre, mais aussi d'ouvrir nos colonnes à une réflexion plus profonde sur l'architecture contemporaine et moderne en Midi-Pyrénées.

Pour cette 4^e année consécutive, le cahier central de Plan Libre abordera une nouvelle série de reportages sur la mise en avant de notre patrimoine architectural des années 50 et 60, en présentant quatre bâtiments sélectionnés dans un périmètre élargi à l'ensemble de notre région Midi-Pyrénées.

L'inauguration des nouveaux locaux

Avril 2005

Organisée avec le Conseil Régional de L'Ordre des Architectes cette inauguration sera l'occasion de réunir autour d'une exposition de photographies d'architecture, l'ensemble de la profession et plus largement les acteurs du cadre bâti.



vue intérieure des nouveaux locaux 45 rue Jacques Gamelin, Toulouse.

Les expositions :

Depuis plusieurs années, les expositions au sein de la Maison de l'Architecture sont organisées périodiquement pour favoriser et encourager la promotion de l'architecture. Voici le programme de l'année :

- > **Février mars 2005 / Exposition** autour de deux concours. La passerelle piétons en rive gauche de la Garonne entre le port Viguerie et les abattoirs / L'aménagement d'un théâtre de plein air au Port viguerie
- > **Avril 2005 / Exposition photos.** A l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux : présentation de vues de photographes sur l'architecture
- > **Mai 2005 / Exposition photos et concours.** Thème : les ouvrages d'art.
- > **Juin 2005 / Exposition photos.** Pendant le festival Rio loco sur le thème du Brésil. *A confirmer*
- > **Fin Juin Juillet Août Septembre / Exposition photos et concours.** Thème : les lycées HQE de la Région Midi-Pyrénées
- > **Octobre Novembre 2005 / Exposition concours pendant la Semaine de l'Architecture.** Thème : "Les Aménagements Urbains"

Soirée spéciale autour d'un film ou d'un spectacle

En 2003, le spectacle BODY/WORK/LEISURE à Odysseus Blagnac, (Chorégraphie F. Flaman scénographie J. Nouvel) et en 2004 la sortie nationale du film "My architect", sont deux manifestations liées à l'actualité, pour lesquelles la Maison de l'Architecture a convié la profession à une soirée spéciale. En 2005, l'actualité nous donnera également l'occasion d'organiser une soirée spéciale dédiée aux architectes.



Le Prix Architecture 2005

Remise des Prix le 24 novembre au soir pendant les Rendez-Vous de l'Architecture

Le succès du Prix Architecture Midi-Pyrénées 2001, l'impact de l'exposition et de son catalogue, ont conforté l'Ordre des Architectes et la Maison de l'Architecture dans le rôle qu'ils se doivent de tenir. Le nombre de projets reçus en 2003, plus d'une centaine, qui recouvrent les deux dernières années, montrent la qualité de la production des architectes de notre région.

Les XIX^e Rendez-Vous de l'Architecture

Les 24 et 25 Novembre 2005



Organisée avec l'Ordre des Architectes, cette manifestation reste l'événement majeur concernant les rencontres entre professionnels. Toujours au centre de ces journées, les travaux des architectes de Midi-Pyrénées restent le point fort qui rassemble et valorise ces Rendez-Vous. Cette année, sera l'occasion de présenter l'exposition des panneaux remis par les architectes pour leur participation au Prix Architecture Midi-Pyrénées 2005.

Le site internet www.ma-lereseau.org

Mis en ligne par le réseau des Maisons de l'Architecture, depuis le 14 octobre 2004, ce site web permet notamment de découvrir les actions programmées par la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées au cours de l'année.



MAIRIE DE TOULOUSE

La Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées bénéficie du soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, de la Ville de Toulouse, et des membres du Club des partenaires : *iconcept, imerys T.C, knauf, lafarge, oddos buro, pilkington, sopra, technal.*

BULLETIN D'ADHÉSION 2005

Pour soutenir et participer activement à l'ensemble des actions menées par la Maison de l'Architecture, remplissez votre demande d'adhésion

Je souhaite adhérer à la Maison de l'Architecture, et verse une cotisation d'un montant de 40 €.

En tant que membre de l'association, je suis également abonné à Plan Libre pour une durée de 1 an.

Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
45 rue Jacques Gamelin, 31100 Toulouse
tél.: 05 61 53 19 89
e-mail: ma-mp@wanadoo.fr



NOM _____
PRENOM _____
PROFESSION _____
ADRESSE _____
TEL _____
EMAIL _____

Le JOURNAL
Toulousain

En vente partout

1^{ER}
hebdomadaire
d'information générales

"C'est fou ! Il m'a fait découvrir sur Toulouse et Midi-Pyrénées des choses que je n'imaginai même pas !..."

Journal Toulousain - Groupe de Presse Première Réponse
9, boulevard des Minimes - 31200 Toulouse
Tél. 05.34.40.60.32 - Fax : 05.34.40.69.31. Email : jtoulousain@premiere-reponse.com

Annonces Judiciaires et Légales

Le Journal Toulousain est officiellement habilité par arrêté préfectoral pour la publication des annonces légales et judiciaires dans le département de la Hte-Garonne

Pour tous renseignements
Tél. 05 34 40 60 32
alegales@premiere-reponse.com

Le JOURNAL
Toulousain

Bulletin d'abonnement

20 euros

Groupe de Presse "Première Réponse"
Le JOURNAL
Toulousain
L'autre façon de vivre l'information Toulousaine

HEBDOMADAIRE d'Informations Générales

1^{er} adresse
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :

2^{ème} adresse
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :

À retourner accompagné de votre règlement à :
Journal Toulousain - 9, boulevard des Minimes - 31200 Toulouse
Tél. 05 34 40 60 32 - Fax 05 34 40 69 31 - E-Mail jtoulousain@premiere-reponse.com

LA REPRODUCTION

Une équipe à votre service !

39, bd Pierre et Marie Curie
(angle rue Négrenays)
31200 TOULOUSE
TÉL. 05 34 40 26 70 - FAX 05 34 40 26 75
E. mail : larepro.marielle@wanadoo.fr

TIRAGES DE PLANS

PHOTOCOPIES

TRACÉS INFORMATIQUES

COULEURS TOUS FORMATS

TRAITEMENTS DES D.C.E.

Céline, Lucie, Marielle, Morad et Stéphanie encouragés par le chant de Pimprenelle sont à votre service...

Soirée au profit
de
unicef

Le JOURNAL
Toulousain

Trophées des Personnalités

Soirée de Gala

- La liste des nominés -

Animateur

Yvan Cujious (Sud Radio)
Pierre Galibert (Sud Radio) - Greg Lamazères (TLT) - Larsen (Radio Plus) - Bruno Malet (TLT)

Artiste

Boudu les Cop's - Magyd Cherfi - Les Chevaliers du Fiel - Emile & Images - Alex Lekouid

Manifestation Artistique

Cinespaña - "Autour 2 Minuits" Hommage à Claude Nougaro - Les Elfes de Lumières - Peuples et Musiques - Festival de rue de Ramonville

Lieu Culturel

Cinémathèque - Théâtre Jules Julien
Médiathèque - Les 3 T - TMP Pibrac

Journaliste

Gérald Ben Arous (Radio Kol Aviv) - René Girma (ex Sud Radio) - Priscille Lacombe (TLT) - Juliette Meurin (France 3 Sud) - Eric Sauvage (Radio Nostalgie)

Sportif

Solenne Fignes - Cédric Heymans - Mahyar Monshipour - Bruno Le Boursicaud - Christophe Revault

Entraîneur

Didier Botella - Stéphane

Dumont - Erick Mombaerts - Guy Noves - Justin Morgan

Club Sportif

Boxing Club de Blagnac - Dauphins du TOEC - Le TFC - Le TIC - Le Toulouse Olympique XIII

Où Dîner

Le Mange Vins - Nadège's Caffé - Le Pastel - Le Portésien - Michel Sarran

Où Sortir

Casa Manolo - Esmeralda - Le Kargo - Le Purgatoire Ubu Club

PME de l'Année

De Boussac Automobile - GL Events - Place Pu-

blique - Groupe Thuriès Toulouseweb.com

Le Club Entreprises

Club Galaxie - Le Club 7 - Cercle d'Oc - Réussir - La Table Ovale.

L'Artisan

Croustad'oc - Perez Carrosserie - Pierre Mas plomberie- Pascal Serrier (Maison Pillon) - Chez Xavier (fromager)

L'Association Caritative

La Banque Alimentaire - La Courtoisie Française - Les Restos du Cœur - Le Rotary International - Le Salsa

Homme Politique

Bernard Keller - Martin Malvy - Jean-Luc Moudenc - Gérard Onesta - Thierry Suaud

Femme Politique

Brigitte Barèges - Michèle Claux - Christine De Veyrac - Monique Iborra - Martine Martinel

Architecture

La Médiathèque - Le Collège de Montrabe - Le T N T Les Nouveaux Bâtiments de l'Ordre des Architectes

VILLE :

Pour son Meux Vivre

Blagnac - Castanet-

Tolosan - Colomiers - Launaguet - Ramonville

Pour sa vie Culturelle

Blagnac - Colomiers - Castanet-Tolosan - Ramonville - Saint-Orens

Pour ses équipements sportifs

Blagnac - Colomiers - Cornebarrieu - Tournefeuille - L'Union

Pour son accessibilité

Castanet-Tolosan - Colomiers - Gagnac - Portet-sur-Garonne - Seilh

Sur invitation
le 15 février à 20h30
au Théâtre de la Cité
(rue P. Baudis)

L'ÉCHO
DES ENTREPRISES DU MIDI

Action
hôtelière
Toulouse Midi-Pyrénées

PLAN LIBRE

France
Forum
Handicap

Internet